

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/158  
S/14424

2 avril 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : A. JLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-sixième session  
Points 33 et 75 de la liste préliminaire<sup>#</sup>  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES  
D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-sixième année

Lettre datée du 1er avril 1981, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Jordanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 23 mars 1981 (A/36/137-S/14416), que le Représentant permanent d'Israël vous a adressée, et dans laquelle il s'est évertué, comme à son habitude, à détourner l'attention de ma sincère intercession en faveur des vrais adeptes du judaïsme qui me l'avaient demandé dans leur détresse.

La brutalité et l'acharnement dont la police a fait preuve à l'égard des Juifs orthodoxes désarmés dans le quartier de Me'ah She'arim et aux environs, du seul fait que ceux-ci observaient leurs rituels millénaires, ne peuvent guère être considérés comme ce que M. Blum appelle des "mesures qu'aurait prises toute force de police consciente de ses responsabilités à l'encontre des transgresseurs de la loi". La diffamation des vrais Juifs à laquelle se livre M. Blum s'inscrit en fait dans la ligne de la répression politique et de la violence que le sionisme a toujours réservée et continuer d'infliger sans distinction aux Palestiniens autochtones de toutes confessions vivant en Palestine occupée.

Une lettre signée par 29 dirigeants juifs de New York et publiée dans le New York Times du 2 décembre 1949 témoigne du terrorisme haineux dont M. Menachem Begin, son Irgoun Zvai Leumi et la bande de Stern se sont rendus coupables. Le premier paragraphe de cette lettre de protestation contre une visite de M. Begin aux Etats-Unis, dont les signataires éminents comptaient une personnalité de renommée mondiale aussi éminente qu'Albert Einstein, se lit comme suit :

"Parmi les phénomènes politiques les plus troublants de notre temps figure l'apparition dans l'Etat nouvellement créé d'Israël du 'parti de la liberté' (Tnuat HaHerut), un parti politique dont l'organisation, les méthodes, la philosophie politique et l'audience rappellent fâcheusement les partis nazi et fasciste, et dont les membres et les tenants proviennent de l'ancienne

# A/36/50.

Irgoun Zvai Leumi, organisation terroriste chauviniste de droite de Palestine."

Les auteurs ajoutent notamment :

"C'est dans ses actes que le parti terroriste révèle sa nature véritable et son action passée laisse pressentir ce qu'il fera dans l'avenir. Un exemple choquant est le comportement qu'il a adopté dans le village arabe de Deir Yassin, où ses membres ont tué 240 hommes, femmes et enfants et en ont gardé quelques-uns en vie afin de faire parader leurs captifs dans les rues de Jérusalem."

M. Blum est certes en droit de répandre des calomnies sur le souci que la situation des vrais Juifs de Jérusalem et leur sécurité inspirent à mon gouvernement, mais il oublie totalement, ce faisant, 1400 ans d'histoire au cours desquels les Juifs sefardim dispersés à travers les terres arabes et islamiques allant de Bagdad à l'Andalousie se sont intellectuellement et spirituellement épanouis et ont été protégés contre les persécutions dont ils faisaient l'objet ailleurs.

Eu égard à ce passé imposant et honorable, seule l'ignorance ou une falsification volontaire peuvent expliquer le parallèle que M. Blum établit entre notre véritable préoccupation et ce qu'il dit rappeler de façon "évocatrice certains régimes européens des années 1930 et 1940". La comparaison est pour le moins incongrue. La déformation de la vérité et l'altération des faits constituent la ligne de partage entre le judaïsme spirituel et le sionisme assoiffé de pouvoir.

Plus flagrante encore est la falsification de l'histoire de la Jordanie de 1948 à 1967. J'ai réfuté les allégations atroces de M. Blum en de nombreuses occasions et me serais gardé de le faire à nouveau si celui-ci ne croyait pas qu'un mensonge assez souvent répété et non contesté finirait par être cru.

M. Blum doit savoir que la Jordanie n'a pas commis d'agression contre Israël pendant la période à laquelle il se réfère dans sa lettre. Il est incontestable que l'armée jordanienne a été stationnée dans toute la Palestine et aux points stratégiques de Jérusalem tout au long de la deuxième guerre mondiale, dans le cadre de l'effort de guerre des alliés, et qu'il n'a jamais été fait de tort à un seul Juif.

Se conformant à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale par laquelle un Etat arabe et un Etat juif auraient été créés en Palestine, sans qu'un seul Palestinien soit déplacé, la ville de Jérusalem étant constituée en corpus separatum sous un régime international spécial, l'armée jordanienne s'était entièrement retirée de Palestine dès le 14 mai 1948, la veille du jour où le mandat britannique devait prendre fin.

L'armée jordanienne n'est revenue à Jérusalem qu'à l'aube du 18 mai 1948, sur les instances de la population civile de la Vieille Ville et de la ville nouvelle qui, expulsée par la force de ses foyers situés dans Jérusalem-Ouest était entassée dans la Vieille Ville.

Les 100 000 habitants, pour la plupart sans armes, de la ville de Jérusalem ont subi pendant trois jours l'invasion d'un déploiement massif de soldats israéliens, dont la force d'intervention blindée connue sous le nom de Palmach. Après avoir défendu vaillamment leur ville jusqu'à ce qu'ils aient épuisé leurs dernières munitions, les habitants de Jérusalem ont lancé à la Jordanie un appel auquel celle-ci a répondu en envoyant à leur secours un bataillon de 600 hommes. Ceux-ci, joignant leurs efforts à ceux des citoyens, ont repoussé l'attaque tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte de la Vieille Ville. Le combat de rues qui a éclaté dans le secteur juif du quartier arabe de Magharba a causé de vastes dommages aux biens arabes et juifs, y compris aux Lieux saints appartenant à toutes les confessions.

Le vrai responsable de cette tragédie, néanmoins, n'était ni la population du quartier juif, apparentée aux habitants de Me'ah She'arim, ni l'armée jordanienne. Avant même la cessation du mandat britannique, et contrairement aux vœux fermement exprimés de la communauté juive de la Vieille Ville, les autorités militaires sionistes y avaient posté 1 000 soldats armés, en apparence dans le but de défendre la communauté juive, mais en fait, comme il est apparu ultérieurement, pour attaquer de deux côtés à la fois et massacrer les 100 000 Arabes palestiniens de la ville. Les quelque 1 000 militaires israéliens ont été écrasés et emmenés à Zerka dans un camp de prisonniers de guerre, où ils ont été traités avec une parfaite dignité, puis rapatriés par l'intermédiaire de la Croix-Rouge dans leurs foyers, lors de la signature du cessez-le-feu et de la trêve, soit un an avant la signature de l'Accord d'armistice de 1949.

Comment peut-on comparer cette attitude avec le traitement infligé au cours des 14 dernières années à des dizaines de milliers de Palestiniens dans les territoires occupés - emprisonnement dans des cages, tortures - pour le moindre signe de résistance à l'occupation étrangère, résistance qui est un droit et un devoir universellement reconnu?

L'armée jordanienne, comme on le voit, n'a pas été l'auteur d'une invasion agressive le 18 mai 1948, mais elle n'avait d'autre choix que de se porter au secours des citoyens arabes, assiégés et pilonnés sans pitié pendant trois jours et trois nuits (du 15 au 18 mai) dans l'enceinte historique de la Vieille Ville, afin de leur épargner un sort encore frais dans la mémoire de chacun, similaire à celui des habitants de Deir Yassin. De fait, la communauté internationale tout entière n'aurait jamais toléré la possibilité d'une action aussi effroyable.

Les extraits des deux déclarations prononcées au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale que cite M. Blum hors de leur contexte font allusion à des faits réels mentionnés par la plupart des journaux et revues américains. Ces déclarations n'avaient aucun caractère désobligeant. Elles exposaient simplement les raisons pour lesquelles Israël a défié les résolutions de l'ONU relatives à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Seuls les puissants peuvent se donner le luxe de passer outre aux injonctions du droit international et faire fi des principes élémentaires de la justice.

Par contre, en décembre 1980, M. Blum a lancé, à l'Assemblée générale, une attaque générale pleine d'acrimonie contre le monde arabe, en particulier contre les pays producteurs de pétrole, qu'il a accusé d'avoir ruiné à la fois l'économie des pays développés et celle des pays en développement. C'est là faire preuve de l'antisémitisme le plus irréfléchi. J'avais moi-même réfuté ces provocations dans une étude économique. Plus tard, un spécialiste américain des questions économiques a écrit dans le New York Times que la hausse des prix du carburant n'avait contribué que pour 0,5 p. 100 à l'inflation démesurée qui sévit aux Etats-Unis et ailleurs. Il est intéressant de noter qu'il y a quelques jours seulement, le New York Times a signalé que l'Arabie saoudite avait versé à elle seule 4,9 milliards de dollars au Fonds monétaire international, sur les 7 à 8 milliards qu'il fallait pour consentir des prêts à long terme et à des conditions favorables aux pays en développement. Ce montant représente environ les deux tiers des sommes nécessaires aux pays en développement dans le cadre des mécanismes du FMI.

Est-ce cela que M. Blum appelle détruire les économies du monde en développement?

La prétendue profanation volontaire des sanctuaires juifs est contraire aux principes fondamentaux des religions islamique et chrétienne et par conséquent ne saurait en aucune circonstance, constituer une politique délibérée. En revanche, ne reconnaissant pas dans l'islam et le christianisme des formes de la foi monothéiste, le sionisme s'est livré, depuis qu'il s'est emparé par la force de la Palestine en 1948, à des profanations massives de sanctuaires islamiques et chrétiens. En dresser le catalogue serait à la fois fastidieux et affligeant. Par ailleurs, la longueur de cette lettre, dont je m'excuse, m'interdit de m'étendre davantage sur ce sujet.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 75 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Hazem NUSEIBEH

-----

